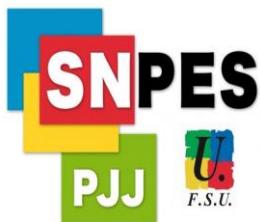


# Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse Fédération Syndicale Unitaire



*Section Régionale centre est*  
[snpespjjcentreest@mailo.com](mailto:snpespjjcentreest@mailo.com)



## Déclaration Préliminaire au CSA IR du 20 décembre 2024

Lyon, le 20 décembre 2024,

Nous nous retrouvons à nouveau ce jour, au cœur d'un contexte politique inédit, au lendemain de la censure du gouvernement Barnier/Macron et après la nomination d'un des plus fidèle soutien du macronisme, en la personne de François Bayrou. Depuis, nous assistons à un florilège de déclarations, d'actes et de postures insupportables pour la majorité de la population et des salariés.e.s.

Le mépris de la démocratie, de la vie des gens et de leurs conditions de travail : Y en a Marre !

Même le département de Mayotte n'a pas droit aux mêmes égards que les autres parties du territoire national.

Nous apportons notre total soutien aux habitant.e.s et aux jeunes de ce territoire. Nous alertons sur le fait que la communauté Mahoraise, nombreuse en Auvergne-Rhône-Alpes, puisse bénéficier de toute l'aide nécessaire pour avoir des informations sur leurs familles.

A la première convocation de ce CSA, nous avons pu dénoncer les attaques invraisemblables contre les fonctionnaires et les services publics. La maltraitance managériale et salariale a provoqué une situation de fuite, rendant exsangues les services publics, et notamment ceux de l'éducation, car depuis 1996 c'est près de 28% de perte de pouvoir d'achat.

Alors aujourd'hui, cette violence est insupportable pour l'ensemble des personnel.le.s qui œuvrent au quotidien pour que le service public favorise l'égalité entre les usager.e.r.e.s et combattent les nombreuses inégalités générées par les politiques libérales.

Pour la PJJ, nous avons déjà pu mesurer cet été l'ampleur des dégâts avec la gestion catastrophique des non-renouvellements de nos collègues contractuel.le.s. S'il semble que la grande majorité des postes ont été réouverts pour l'ensemble des territoires, nombre d'entre eux demeurent vacants, après avoir perdu des professionnels de qualité ou donnent lieu à de la « découpe de contrat » contre les règles statutaires, comme en Auvergne ou les postes d'éducateur.trice.s et de secrétariat sont susceptible d'être mutualisés sur plusieurs services et ce, à la demande de l'administration locale.

De plus, nous constatons qu'aucune mesure concrète n'a été mise en œuvre pour la reconnaissance de temps de décharge pour les représentant.e.s du personnel. Nos représentant.e.s interviennent et accompagnent les équipes concernant leurs droits et revendications. Cela se fait sans allégement de la charge du travail et vient de fait restreindre l'exercice du droit syndical, pourtant reconnu par la constitution.

Cette instance est de nouveau convoquée, avec comme points à l'ordre du jour la présentation du Plan Stratégique Inter Régional et la programmation immobilière. Ces sujets sont importants, mais peut-on les aborder sans sourciller alors que notre institution connaît toujours une situation insupportable concernant :

- Les rémunérations des personnels qui subissent un décrochage statutaire sans précédent avec la filière paramédicale,
- Les régimes indemnitaire qui creusent les inégalités entre les corps de la PJJ,
- Les politiques de management délétères qui créent des souffrances au travail,
- Le manque de reconnaissance statutaire et salariale,
- L'absence d'autonomie dans les missions ou du manque d'écoute sur la nécessité d'une révision des normes en milieu ouvert,
- L'absence de travail pour l'amélioration d'un quotidien de travail acceptable,
- La situation de services avec des personnels travaillant et accueillant le public dans des locaux indignes comme c'est toujours le cas dans l'Allier, l'Ain, la Haute-Savoie et la Loire.

La France devient le pays de la déclaration des droits de l'Enfant et non celui des droits de l'Enfant. Chaque jour, par faute de moyens et de volonté politique des enfants ne peuvent bénéficier d'un accompagnement éducatif digne de ce nom. Ainsi dans l'agglomération Lyonnaise ou à Clermont-Ferrand ce sont plusieurs centaines de mineur.e.s et leurs parents qui vivent à la rue.

### **Qu'attend la France avec l'ensemble de ses services éducatifs pour mettre en place un plan de protection de tous ses enfants !**

Par ailleurs, nous sommes scandalisé.e.s par la tentative du groupe parlementaire marconiste de faire passer à nouveau le 27 janvier 2025 son projet de loi remettant en cause le caractère spécialisé de la justice des enfants. Ce projet n'a pas été adopté, mais le danger est toujours là et nous sommes inquiet.e.s de constater que des député.e.s sont prêts à de nouveau envisager de remettre en cause un principe constitutionnel et la signature de la CIDE par la France, plutôt que de répondre à la crise écologique et à une meilleur répartition des richesses. Si cette loi était adoptée, elle changerait totalement la nature éducative des missions de la PJJ !

Par ailleurs, nous constatons, que malgré les engagements pris par la DPJJ suite au mouvement social de l'été dernier de mettre en œuvre un plan d'action pour la PJJ, rien à ce jour ne démontre une quelconque volonté d'avancer. Au regard de la situation politique actuelle et de l'incertitude que cela entraîne pour notre direction, nous formons le vœu qu'un véritable changement politique se fasse afin de mettre fin au mépris et à la brutalité que subissent les personnel.le.s et les jeunes. Pour ce jour nous faisons le choix de ne pas siéger à cette instance.

